

CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 18 mai 2015

COMPTE-RENDU

■ **Lecture du PV de la réunion du Conseil Municipal du 13 avril 2015 :**

Adopté à l'unanimité.

■ **Proposition de rajouter un point à l'ordre du jour :**

Mme DUMONTIER s'y oppose.

■ **Permis de construire de Monsieur Jules SEGURET :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide d'apporter des précisions à ce dossier ; notamment accentuer sur le fait que Monsieur SEGURET est artisan et que la Commune souhaite le garder.

■ **Jury Criminel : tirage au sort de jurés d'assises :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le procédé choisi, à savoir, un premier tirage pour le numéro de la page de la liste générale des électeurs, un second tirage pour le numéro d'électeur et par conséquent le nom du juré.

La liste préparatoire du jury criminel de la cour d'assises pour l'année 2016 pour la Commune d'Usson-du-Poitou se compose comme suit :

N° ordre	N° de page et N° d'électeur	Nom	Adresse
1	p 25 / n°233	de NUCHEZE Hervé	Bagné 86350 USSON-du-POITOU
2	p 72 / n°710	PASQUET Guy	1 rue de la Tournelle 86350 USSON-du-POITOU
3	p 50 / n°488	LACOUTURE ép. DUBOIS Micheline	25 rue Blondet 86350 USSON-du-POITOU

■ **Emprunt : choix du prêteur :**

Monsieur Serge RENAUD, Adjoint aux Finances, informe les membres du Conseil Municipal que trois banques ont été consultées pour le financement des investissements de la Commune d'un montant de 150 000 €uros.

Après étude des dossiers, il s'avère que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou propose la meilleure offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, accepte l'offre de prêt comme suit :

Caractéristiques du prêt
Montant emprunté : 150 000.00 €
Durée : 10 ans
Périodicité : Annuelle
Taux du prêt : 1.33 %
Montant des échéances : 16 118.99 €

■ **Ecole Publique : ouverture d'une classe**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, approuve l'ouverture d'une classe supplémentaire dès la rentrée prochaine.

■ **CCM : modification des statuts (intégration de la compétence « stands de tir »)**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, accepte la modification des statuts proposée par la Communauté de Communes du Montmorillonnais.

■ **Centre de Gestion : mission facultative d'intervention sur les dossiers CNRACL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, décide d'adhérer à la convention relative à la réalisation des dossiers CNRACL ;

■ **Budget 2015 – Décision modificative**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres, accepte la décision modificative suivante :

Intitulé de l'opération	Article d'imputation	Montant
Eclairage public	21538	4 004.09
Salle Omnisport	2313	12 489.34
Equipement Mairie		15 853.87
	2183	6 717.87
	2188	3 000.00
	2313	6 136.00
Ecoles		11 611.33
	21312	5 940.00
	2183	5 671.33
Matériel de Voirie	21578	45 456.01
Voirie communale	2151	46 705.00
Bâtiments communaux	2313	17 174.64
Salle Maigret	2031	5 000.00
Cimetière	21316	400.05
Médiathèque	2313	11 121.45
Stade	2158	3 000.00
Borne électrique	2315	15 000.00
Réserve foncière	2111	40 000.00
Eaux pluviales	2315	6 000.00
Pont de Poux	2315	11 100.00
	TOTAL	244 915.78

Précisions : Lors du vote du budget le 13 avril dernier, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, avait adopté le budget 2015. Le montant des investissements, approuvé par le Conseil Municipal, était une somme globale.

La trésorerie demande que cette somme soit ventilée par opération, d'où cette décision modificative.

Séance levée à : 21h20